



Importer des marchandises au Gabon

Version	2
Validée le	22 septembre 2026
Générée le	23 septembre 2026, 10:25 (heure de Libreville)
Fraîcheur	À jour

Parcours général d'une importation commerciale au Gabon : enregistrement de l'importateur, certificat de conformité pour les produits réglementés, déclaration préalable d'importation, BIETC, dédouanement dans SYDONIA World par un commissionnaire agréé, puis paiement des droits et enlèvement. Le Gabon applique le tarif extérieur commun de la CEMAC. Un guichet unique du commerce extérieur est à l'étude depuis 2026 mais n'est pas encore opérationnel.

Étapes 7	Délai total indicatif Au moins 1 jour 6 étapes sans délai publié	Coût total indicatif 81 500 FCFA plus 10 frais proportionnels ou variables
Institution responsable Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)		Dernière validation 22 septembre 2026

Étapes

1 Être enregistré comme opérateur économique

Tout importateur doit être inscrit au registre du commerce et du crédit mobilier et immatriculé auprès de la Direction générale des impôts. Le guichet de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon) accomplit ces démarches et délivre une fiche unique d'enregistrement. Le commerçant présente aussi la quittance de la patente. Les exigences sont identiques pour les personnes gabonaises et étrangères.

Institution	Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon)
Canal	En ligne ou au guichet
Délai	Non communiqué
Documents	Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), Fiche unique d'enregistrement (FUE), Quittance de paiement de la patente
Frais	Frais de dossier entreprise individuelle, de 85 000 à 135 000 FCFA (OMC 2023) Frais de dossier société, de 220 000 à 370 000 FCFA (OMC 2023)
Lien	https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s445-04_f.pdf

2 Obtenir le certificat de conformité PROGEC si le produit est réglementé

Les matériaux de construction, les appareils électriques et électroniques, les cosmétiques, les appareils médico-chirurgicaux et les jouets relèvent du Programme gabonais d'évaluation de la conformité (PROGEC) géré par l'Agence gabonaise de normalisation (AGANOR). Le certificat de conformité est obtenu avant l'expédition auprès d'un organisme mandaté ; sans lui, l'envoi est refusé au dédouanement. Voir la procédure dédiée.

Institution	Agence gabonaise de normalisation (AGANOR)
Canal	En ligne
Délai	Non communiqué
Documents	Certificat de conformité PROGEC (CoC)
Frais	Voir la procédure PROGEC
Lien	https://verigates.bureauveritas.com/programmes/gabon

3 Établir la déclaration préalable d'importation

Selon le rapport de l'OMC de 2023, toute marchandise importée fait l'objet d'une déclaration d'importation (DPI) délivrée par la direction chargée du commerce extérieur. Les modalités pratiques (formulaire, délai, coût) ne sont pas publiées en ligne par l'administration.

Institution	Direction générale du commerce (commerce extérieur) (DGC)
Canal	Au guichet
Délai	Non communiqué
Documents	Déclaration préalable d'importation (DPI), Facture commerciale
Frais	Non communiqué
Lien	https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s445-04_f.pdf

Domicilier l'importation auprès d'une banque (5 millions de FCFA ou plus)

Selon l'instruction de la BEAC n° 007/GR/2019 du 10 juin 2019, toute importation de biens ou de services d'une valeur FOB d'au moins 5 millions de FCFA, déterminée selon le code des douanes de la CEMAC, est domiciliée par l'importateur auprès d'un intermédiaire agréé du pays de destination finale, sauf dispense (article 6). La domiciliation précède tout transfert, engagement et dédouanement, et se fait auprès d'un seul établissement de crédit (article 7). Pour des biens, le dossier comprend la facture pro forma, le contrat le cas échéant, la déclaration d'importation, le numéro d'identification fiscale ou un document en tenant lieu et, pour les produits soumis à restriction, l'autorisation requise (article 11). La banque délivre une attestation de domiciliation dont les références doivent figurer sur les documents d'importation (articles 12 et 13). Lorsque la domiciliation est obligatoire, la douane rejette toute déclaration en détail qui en est dépourvue (article 27). Sont notamment dispensés les achats sous douane, les dons destinés aux États de la CEMAC, les effets personnels et déménagements, et les marchandises en retour ne donnant pas lieu à paiement (article 14). Le fournisseur n'est payé que par la banque domiciliataire (article 15), et le dossier est apuré dans les trois mois suivant le règlement pour les biens (article 21). Le fractionnement d'une importation pour rester sous le seuil est interdit (article 26). Les entreprises du secteur extractif relèvent d'une instruction propre, n° 001/GR/2022.

Institution	Banques intermédiaires agréées (banques domiciliataires)
Canal	Au guichet
Délai	Délai de traitement non communiqué ; domiciliation avant tout paiement et avant le dédouanement (instruction BEAC n° 007/GR/2019, art. 7)
Documents	Facture commerciale, Attestation d'immatriculation fiscale (NIF)
Frais	Non communiqué (frais bancaires propres à chaque banque)
Lien	https://www.beac.int/wp-content/uploads/2019/02/Instruction-n%C2%B0007-GR-2019.pdf

Obtenir le BIETC auprès du Conseil gabonais des chargeurs

Le chargeur ou son représentant crée un compte sur la plateforme BIETC du Conseil gabonais des chargeurs (CGC), saisit l'expédition et joint le titre de transport, la facture du fournisseur, la facture de fret et la liste de colisage. Le bordereau d'identification électronique de traçabilité des cargaisons (BIETC) figure parmi les documents exigés par la douane pour les importations maritimes et aériennes. Le tarif dépend du mode de transport et de la zone d'origine.

Institution	Conseil gabonais des chargeurs (CGC)
Canal	En ligne ou au guichet
Lieu	Bureau du Conseil gabonais des chargeurs à Owendo (dépôt des pièces)
Délai	Non communiqué ; pour le fret aérien, le document est remis à l'arrivée après vérification et paiement
Documents	Contrat de transport, Facture commerciale, Facture ou attestation de fret, Liste de colisage
Frais	BIETC maritime, origine Afrique centrale et de l'Ouest (OMC 2023) : 20 000 FCFA (officiel)
	BIETC maritime, origine Europe et Afrique du Nord (OMC 2023) : 100 GBP (officiel)
	BIETC maritime, origine Asie, Moyen-Orient, Amériques, Afrique australe et orientale (OMC 2023) : 150 USD (officiel)
	BIETC aérien fret cargo, import Asie et Amériques (CGC) : 20 000 FCFA (officiel)
	BIETC aérien fret cargo, import Europe (CGC) : 15 000 FCFA (officiel)
	BIETC aérien fret cargo, import Afrique (CGC) : 10 000 FCFA (officiel)
	BIETC routier, selon la zone de départ (OMC 2023, fourchette de 5 000 à 60 000 FCFA)
Lien	https://cgcgabon.ga/bietc-aerien/

6 Faire dédouaner la marchandise dans SYDONIA World

Un commissionnaire en douane agréé dépose la déclaration en détail, qui peut être déposée avant l'arrivée des marchandises. Pour le transport maritime, la douane demande le connaissement, le BIETC, la facture commerciale et le certificat d'origine ; pour l'aérien, la lettre de transport aérien ; pour la route, la lettre de voiture. D'autres pièces peuvent être exigées selon le produit : attestation d'assurance, carte grise pour les véhicules, certificats sanitaire ou phytosanitaire, certificat de non-contamination radioactive pour les produits agroalimentaires. Voir la procédure de déclaration en douane à l'importation.

Institution	Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
Canal	En ligne ou au guichet
Lieu	Hôtel des douanes, 823 avenue Nelson Mandela, zone industrielle d'Oloumi, Libreville, et bureaux de douane du port, de l'aéroport et des frontières
Délai	Délai moyen de dédouanement de 24 heures après dépôt d'une déclaration complète, selon les autorités (OMC 2023) (officiel)
Documents	Déclaration en détail (déclaration en douane), Connaissement (BL), Lettre de transport aérien (LTA), Lettre de voiture, Facture commerciale, Bordereau d'identification électronique de traçabilité des cargaisons (BIETC), Certificat d'origine, Attestation d'assurance, Liste de colisage
Frais	Droits et taxes selon le tarif extérieur commun de la CEMAC et la fiscalité intérieure Redevance de scanning par conteneur équivalent vingt pieds, hors taxes (arrêté n° 009/MPEPIP/CAB/DGDDI du 7 avril 2015) : 81 500 FCFA (officiel) Non communiqué (rémunération du commissionnaire en douane)
Lien	https://www.douanes.ga/medias/documents/72/importation-de-marchandises-

7 Payer les droits et enlever la marchandise

Le paiement se fait au comptant ou par crédit d'enlèvement. Depuis une note circulaire de 2018, les droits et taxes jusqu'à 7 000 000 FCFA peuvent être payés en espèces ; au-delà, un chèque certifié est exigé. La mainlevée permet ensuite l'enlèvement au port, à l'aéroport ou au bureau frontalier.

Institution	Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
Canal	Au guichet
Lieu	Hôtel des douanes, 823 avenue Nelson Mandela, zone industrielle d'Oloumi, Libreville, et bureaux de douane du port, de l'aéroport et des frontières
Délai	Non communiqué
Documents	Quittance de paiement des droits et taxes de douane
Frais	Montant des droits et taxes liquidés
Lien	https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s445-04_f.pdf

Documents à préparer



Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)

Étape 1

Délivré par Greffe du tribunal de commerce de Libreville (registre du commerce et du crédit mobilier) (RCCM)

☐	Fiche unique d'enregistrement (FUE) Délivré par Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon)	Étape 1
☐	Quittance de paiement de la patente Délivré par Direction générale des impôts (DGI)	Étape 1
☐	Certificat de conformité PROGEC (CoC) Délivré par Agence gabonaise de normalisation (AGANOR)	Étape 2
☐	Déclaration préalable d'importation (DPI) Délivré par Direction générale du commerce (commerce extérieur) (DGC)	Étape 3
☐	Facture commerciale	Étapes 3, 4, 5, 6
☐	Attestation d'immatriculation fiscale (NIF) Délivré par Direction générale des impôts (DGI)	Étape 4
☐	Contrat de transport	Étape 5
☐	Facture ou attestation de fret	Étape 5
☐	Liste de colisage	Étapes 5, 6
☐	Déclaration en détail (déclaration en douane) Délivré par Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)	Étape 6
☐	Connaissance (BL)	Étape 6
☐	Lettre de transport aérien (LTA)	Étape 6
☐	Lettre de voiture	Étape 6
☐	Bordereau d'identification électronique de traçabilité des cargaisons (BIETC) Délivré par Conseil gabonais des chargeurs (CGC)	Étape 6
☐	Certificat d'origine	Étape 6
☐	Attestation d'assurance	Étape 6
☐	Quittance de paiement des droits et taxes de douane Délivré par Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)	Étape 7

Frais

Étape	Nature	Montant	Base	Statut
1	Frais de dossier entreprise individuelle, de 85 000 à 135 000 FCFA (OMC 2023)	Non communiqué	Variable	
1	Frais de dossier société, de 220 000 à 370 000 FCFA (OMC 2023)	Non communiqué	Variable	

Étape	Nature	Montant	Base	Statut
2	Voir la procédure PROGEC	Non communiqué	Pourcentage	
3	Non communiqué	Non communiqué	Variable	
4	Non communiqué (frais bancaires propres à chaque banque)	Non communiqué	Variable	
5	BIETC maritime, origine Afrique centrale et de l'Ouest (OMC 2023)	20 000 FCFA	Montant fixe	Officiel
5	BIETC maritime, origine Europe et Afrique du Nord (OMC 2023)	100 GBP	Montant fixe	Officiel
5	BIETC maritime, origine Asie, Moyen-Orient, Amériques, Afrique australe et orientale (OMC 2023)	150 USD	Montant fixe	Officiel
5	BIETC aérien fret cargo, import Asie et Amériques (CGC)	20 000 FCFA	Montant fixe	Officiel
5	BIETC aérien fret cargo, import Europe (CGC)	15 000 FCFA	Montant fixe	Officiel
5	BIETC aérien fret cargo, import Afrique (CGC)	10 000 FCFA	Montant fixe	Officiel
5	BIETC routier, selon la zone de départ (OMC 2023, fourchette de 5 000 à 60 000 FCFA)	Non communiqué	Variable	
6	Droits et taxes selon le tarif extérieur commun de la CEMAC et la fiscalité intérieure	Non communiqué	Pourcentage	
6	Redevance de scanning par conteneur équivalent vingt pieds, hors taxes (arrêté n° 009/MPEPIP/CAB/DGDDI du 7 avril 2015)	81 500 FCFA	Montant fixe	Officiel
6	Non communiqué (rémunération du commissionnaire en douane)	Non communiqué	Variable	
7	Montant des droits et taxes liquidés	Non communiqué	Variable	

Base légale

Règlement	Code des douanes de la CEMAC Règlement n° 05/19-UEAC-010A-CM-33 du 22 mars 2019 portant révision du Code des douanes de la CEMAC
Loi	Tarif des douanes et tarif extérieur commun de la CEMAC Acte n° 7/93-UDEAC-556-SE1 du 21 juin 1993 portant révision du tarif extérieur commun et fixant les modalités d'application du tarif préférentiel généralisé, modifié

Ordonnance	Ordonnance sur la gestion du trafic de fret (BIETC) Ordonnance n° 009/PR/2014 du 20 août 2014
Arrêté	Arrêté fixant les conditions d'application de l'évaluation de la conformité aux normes Arrêté n° 17/MMIT du 18 mars 2015 fixant les conditions d'application de l'évaluation de la conformité aux normes

Sources

Examen des politiques commerciales des pays de la CEMAC, rapport du Secrétariat, annexe 3 Gabon (WT/TPR/S/445, 16 août 2023), Organisation mondiale du commerce (OMC)

https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s445-04_f.pdf, consulté le 21 septembre 2026

Importation de marchandises, documents obligatoires (copie archivée de douanes.ga), Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

<http://web.archive.org/web/20260611003515/https://douanes.ga/medias/documents/72/importation-de-marchandises->, consulté le 21 septembre 2026

BIETC aérien, Conseil gabonais des chargeurs (CGC)

<https://cgcgabon.ga/bietc-aerien/>, consulté le 21 septembre 2026

Gabon : les services de douanes se dotent du système SYDONIA World, Conjonctures

<https://www.conjonctures.net/gouvernance/gabon-les-services-de-douanes-se-dotent-du-systeme-sydonia-world/>, consulté le 21 septembre 2026

Le Gabon enclenche la mise en place de son guichet unique du commerce extérieur (3 juillet 2026), Ecomatin

<https://ecomatin.net/le-gabon-enclenche-la-mise-en-place-de-son-guichet-unique-du-commerce-exterieur>, consulté le 21 septembre 2026

Doing Business 2020, profil économique du Gabon (données collectées en mai 2019), Banque mondiale

<https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/g/gabon/GAB.pdf>, consulté le 21 septembre 2026

Gabon, programme PROGEC, Bureau Veritas (Verigates)

<https://verigates.bureauveritas.com/programmes/gabon>, consulté le 21 septembre 2026

Instruction n° 007/GR/2019 du 10 juin 2019 précisant les conditions et modalités de déclaration, domiciliation et de règlement des importations de biens et de services, Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)

<https://www.beac.int/wp-content/uploads/2019/02/Instruction-n%C2%B0-007-GR-2019.pdf>, consulté le 22 septembre 2026